

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 2 décembre 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 2 décembre 2024 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
Mme Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024;
4. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités ;
7. **Administration et finances :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024;
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-522 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025;
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-523 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2025;
 - 7.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-524 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de l'Ascension de N.-S.;
 - 7.5 Abroger résolution no :2024-219 – Vente d'un terrain résidentiel à M. Marc Antoine Robert et Mme Marie Pierre Harvey;
 - 7.6 Vente d'un terrain dans le parc industriel – partie du lot # 6 279 349 à 9261-4353 Québec inc.;
 - 7.7 Approbation du budget révisé 2024 de l'office d'habitation Jeannois;
 - 7.8 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec;
 - 7.9 Désignation d'un représentant de la municipalité de l'Ascension de N.S. au sein de la MRC de Lac St-Jean Est en vertu de l'article 210.27 de la loi sur l'organisation territoriale municipale;
 - 7.10 Dépôt du plan triennal de répartition et de désignation des immeubles du centre de service scolaire du Lac-St-Jean pour les années 2025 à 2027;

7.11 Dépôt du registre des déclarations de réception et de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus conformément à la loi sur l'éthique et de déontologie municipale;

7.12 Contestation – Coût d'exploitation des logiciels PG;

8. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

8.1 Demande d'appui à la CPTAQ – Les Excavations G. Larouche – Remblai et déblai – Bleuetière – Grande-Ligne;

8.2 Demande d'appui à la CPTAQ – Lise Pominville – Lotissement et aliénation – Lot 3 316 895 et partie du lot 3 126 608;

8.3 Résultat de la classification des fleurons du Québec 2022-2024;

9. Cultures, loisirs :

9.1 Demande de subvention auprès de service Canada dans le cadre du programme « Emploi été Canada » pour les emplois étudiants;

9.2 Bilan marché de Noël;

9.3 Résolution – Achat tabouret aréna;

9.4 Motion de félicitations aux bénévoles pour l'organisation du marché de Noël et du dépouillement de Noël;

10. Aide financière et appui aux organismes :

10.1 Octroi de subvention à divers organismes;

11. Rapport du maire :

12. Affaires nouvelles :

12.1

12.2

12.3

13. Période de questions des citoyens;

14. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2024-234

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

R. 2024-235

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 soit approuvée.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2024

R. 2024-236

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 soit adopté.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 31 octobre 2024 par courriel de M. Denis Simard, directeur de bureaux de projets de l'Est du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance nous rappelant que le gouvernement du Québec a mis en place en décembre 2020, 10 bureaux de projets – Inondations.
2. Reçu le 4 novembre 2024 par courriel de M. Christophe Navel, directeur de cabinet une correspondance nous proposant de soumettre une candidature pour le décernement de la Médaille du la Lieutenante-gouverneure pour les aînés à des personnes de notre région.
3. Reçu le 5 novembre 2024 par courriel de M. Frédéric Gaudreau, sous-ministre associé du ministère de la Sécurité publique une correspondance nous informant de modification du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025.
4. Reçu le 8 novembre 2024 par courriel de M. Sébastien Trépanier, directeur des programmes fiscaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informant que le Règlement sur la répartition entre les municipalités du montant représentant la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025.
5. Reçu le 26 novembre 2024 par courriel de Mme Élisabeth Couture, directrice de l'école Garnier une correspondance nous remerciant du soutien du conseil Municipal dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de l'école Garnier de l'Ascension.
6. Reçu le 2 décembre 2024 par courriel de Mme Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale au Centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean une correspondance nous informant de l'adoption de son projet triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 lors de la séance du conseil d'administration tenue le 26 novembre 2024.
7. Reçu le 2 décembre 2024 par courriel de M. Sébastien Tremblay, directeur des opérations chez Proco une lettre de remerciement pour le prêt de nos installations lors de la tenue de la journée « portes ouvertes » familiale qui a eu lieu le 14 septembre 2024.

6. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2024

R. 2024-237

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024 au montant de 288 217.21 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024 au montant de 6 849.95 \$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 288 217.21 \$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2024-237.

Signé, ce 2 décembre 2024.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-522 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Monsieur le conseiller Michel Harvey donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2024-522 ayant pour objet de décréter l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025.

Monsieur le conseiller Michel Harvey dépose le projet de règlement séance tenante.

7.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-523 AYANT POUR OBJET D'ADOPTER LES MODALITÉS DE PAIEMENTS DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2024-523 ayant pour objet d'adopter les modalités de paiements des taxes foncières et des compensations pour l'exercice financier 2025.

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg dépose le projet de règlement séance tenante.

7.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-524 AYANT POUR OBJET LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS OU FOURNIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S.

Monsieur le conseiller Keven Renaud donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure, le règlement no 2024-524 ayant pour objet la tarification des biens, services et activités offerts ou fournis par la municipalité de l'Ascension de N.-S.

Monsieur le conseiller Keven Renaud dépose le projet de règlement séance tenante.

7.5 ABROGER RÉOLUTION NO :2024-219 – VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL À M. MARC ANTOINE ROBERT ET MME MARIE PIERRE HARVEY

R. 2024-238

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal abroge la résolution no 2024-219, vente d'un terrain résidentiel secteur de la Baie-Moreau à M. Marc-Antoine Robert et Mme Marie-Pierre Harvey.

Adoptée

7.6 VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL – PARTIE DU LOT # 6 279 349 À 9261-4353 QUÉBEC INC.

R. 2024-239

ATTENDU que Monsieur Jonathan Morel, président de Construction Jonat Innovation désire acheter un terrain appartenant à la municipalité;

ATTENDU que l'article 6 du Code Municipal permet à une municipalité de vendre un bien lui appartenant de gré à gré.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

De vendre à Monsieur Jonathan Morel de Construction Jonat Innovation, un terrain au prix de 40 000 \$, taxes en sus, sur une partie du lot # 6 279 349, 1^{ère} Rue, à l'Ascension de N.-S. d'une dimension de 200' x 300'.

L'acquéreur devra procéder à la construction **dans un délai de deux (2) ans à compter des présentes**. Advenant un non-respect de la présente condition, l'acquéreur s'engage à remettre le terrain au vendeur sur simple demande, et ce gratuitement. Les honoraires et les frais de transferts seront à la charge de la municipalité.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de vente notarié.

Adoptée

7.7 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION JEANNOIS

R. 2024-240

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Monsieur le conseiller Louis Harvey d'accepter les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2024 de l'office d'habitation Jeannois.

Adoptée

7.8 FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

R. 2024-241

CONSIDÉRANT que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

POUR CE MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Lac-Saint-Jean-Est, M. Éric Girard, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adoptée

7.9 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE N.-S. AU SEIN DE LA MRC DE LAC ST-JEAN EST EN VERTU DE L'ARTICLE 210.27 DE LA LOI SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE MUNICIPALE

R. 2024-242

ATTENDU que le maire de notre municipalité a été élu préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour la prochaine année ;

ATTENDU que les dispositions de l'article 210-27 de la Loi sur l'organisation Territoriale Municipale ;

POUR CE MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que le conseil municipal désigne Monsieur le conseiller Jean Tremblay pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité de l'Ascension de N.-S. au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ce, jusqu'en décembre 2025.

Que Monsieur Louis Harvey soit le représentant désigné pour remplacer en cas d'absence de Monsieur Jean Tremblay au sein de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée

7.10 DÉPÔT DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DÉSIGNATION DES IMMEUBLES DU CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DU LAC-ST-JEAN POUR LES ANNÉES 2025 À 2027

R. 2024-243

ATTENDU le dépôt du plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2025-2026-2027 du centre de service scolaire du Lac-Saint-Jean ;

POUR CE MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'accepter le dépôt du plan de répartition et de destinations des immeubles 2025-2026-2027 du centre de service scolaire du Lac-St-Jean pour l'immeuble situé au 2750, 2^e Avenue Ouest.

Adoptée

7.11 DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE RÉCEPTION ET DE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU D'AVANTAGES REÇUS CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Aux fins de se conformer à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale le directeur général et greffier-trésorier, M. Normand Desgagné, confirme le dépôt du registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus des membres du conseil municipal d'un montant supérieur à 100 \$.

7.12 CONTESTATION – COÛT D'EXPLOITATION DES LOGICIELS PG

R. 2024-244

CONSIDÉRANT que dans une communication reçue le 2 septembre 2021, la firme PG Solutions annonçait à plusieurs de ses clients un vaste chantier de modernisation de ses logiciels de gestion financière, lesquels regroupent les suites financières MegaGest, AccèsCité SFM et Acceo Unicité;

CONSIDÉRANT que cette communication dévoilait le bien-fondé de cette modernisation, le mode de financement de celle-ci, de même que l'échéancier de déploiement des différents modules;

CONSIDÉRANT que le financement imposé par PG Solutions à ses clients pour défrayer les coûts découlant de cette modernisation consiste à imposer annuellement aux clients concernés un supplément équivalent à vingt pour cent (20%) du coût annuel de soutien des logiciels de gestion financière;

CONSIDÉRANT que ce supplément de coût annuel est en vigueur depuis 2022;

CONSIDÉRANT que ladite communication indiquait également que ce chantier de modernisation devait se dérouler comme suit :

- Année 2022 : Implantation du nouveau module de paie-RH;
- Année 2023 : Implantation du nouveau module de Taxation et Approvisionnement;
- Année 2024 : Implantation du nouveau module de Grand-Livre, Dette et Programme triennal d'immobilisation (PTI);

CONSIDÉRANT qu'en date d'aujourd'hui, seul le nouveau module de paie-RH a été implanté dans la gestion des opérations de la municipalité de l'Ascension de N.-S.;

CONSIDÉRANT que ce module ne dispose pas de toutes les possibilités d'opération énumérées dans la susdite communication;

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Ascension de N.-S., comme beaucoup d'autres clients de PG Solutions, a payé des frais de modernisation pour lesquels des livrables n'ont pas été rendus;

CONSIDÉRANT qu'au surplus, le pourcentage d'indexation des coûts de soutien des logiciels de PG Solutions pour 2025 (6.7%) dépasse largement le pourcentage constaté actuellement au Canada et au Québec (moins de 2%);

CONSIDÉRANT qu'un mouvement de municipalités et d'autres organismes municipaux s'est élevé au cours des dernières semaines pour dénoncer également cette situation;

POUR CE MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande à PG Solutions de lui rembourser les coûts des services pour lesquels des suppléments lui ont été facturés depuis 2022, mais qui n'ont pas été livrés comme prévu.

Qu'à défaut de bénéficier de ce remboursement, la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande à PG Solutions d'appliquer un crédit d'un montant équivalent contre la facture inhérente aux coûts de soutien des logiciels chargés pour 2025.

Que la municipalité de l'Ascension de N.-S. avise PG Solutions qu'elle envisage de recourir aux diverses possibilités qui sont à sa disposition pour faire valoir ses droits advenant l'absence de réponse de ladite firme.

Et finalement, que la municipalité de l'Ascension de N.-S. demande à PG Solutions de s'en tenir au taux d'inflation présentement en vigueur pour ce qui concerne les coûts qui seront facturés en 2025 pour les coûts de soutien de ses logiciels.

Que ladite résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), aux municipalités membres de la MRC ainsi qu'aux autres municipalités et MRC du Québec.

Adoptée

8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

8.1 DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – LES EXCAVATIONS G. LAROCHE – REMBLAI ET DÉBLAI – BLEUETIÈRE – GRANDE-LIGNE

R. 2024-245

ATTENDU qu'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le remblai et déblai de 1.69 hectares a été déposé à la CPTAQ par les Excavations G. Larouche Inc.;

ATTENDU que la demande porte sur le lot 3 126 570 appartenant à madame Monique Tremblay ;

ATTENDU que le lot est situé dans la zone agricole permanente au sens de la LPTAAQ ;

ATTENDU que le remblai/déblai de la butte de sable permettra d'aménager cette partie en bleuetière;

ATTENDU qu'il s'agit de travaux d'améliorations foncières favorisant la pratique de l'agriculture ;

ATTENDU que le potentiel agricole du lot sera amélioré;

ATTENDU que le lot est situé en zone 43-F au règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU que la demande respecte le plan d'urbanisme de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que le conseil appui la demande d'autorisation déposé à la CPTAQ pour le remblai et déblai de 1.69 hectares sur le lot 3 126 570.

Adoptée

8.2 DEMANDE D'APPUI À A CPTAQ – LISE POMINVILLE – LOTISSEMENT ET ALIÉNATION – LOT 3 316 895 ET PARTIE DU LOT 3 126 608

R. 2024-246

ATTENDU qu'une demande d'autorisation pour le lotissement (subdivision) du lot 3 126 608 afin d'aliéner le lot 3 316 895 et une partie du lot 3 126 608 a été déposé à la CPTAQ;

ATTENDU que la demande porte sur les 52 hectares des lots 3 126 608 et 3 316 895 ;

ATTENDU que les lots sont situés dans la zone agricole permanente au sens de la LPTAAQ ;

ATTENDU que l'acquéreurs est déjà locataire du lot 3 316 895 et désire acquérir le bâtiment agricole situé sur le lot 3 126 608 ;

ATTENDU que l'acquéreurs exploitent une plantation de 40 000 pins sur le lot 3 316 895 et que le potentiel agricole du lot sera conservé;

ATTENDU que la demanderesse désire conserver une partie du lot 3 126 608 pour la garde de ses animaux ;

ATTENDU que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

ATTENDU que la demande respecte le plan d'urbanisme de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que le conseil appui la demande d'autorisation pour le lotissement du 3 126 608 et l'aliénation du lot 3 316 895 et d'une partie du lot 3 126 608.

Adoptée

8.3 RÉSULTAT DE LA CLASSIFICATION DES FLEURONS DU QUÉBEC 2022-2024

Le directeur général et greffier-trésorier confirme le résultat obtenu de quatre (4) fleurons suite à la visite de l'inspecteur des fleurons du Québec.

9. CULTURE, LOISIRS

9.1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SERVICE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA » POUR LES EMPLOIS ÉTUDIANTS

R. 2024-247

ATTENDU que la municipalité a besoin de personnel supplémentaire pour la saison estivale 2025;

ATTENDU que la demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi été Canada 2025 doit être déposée.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

Que les membres du conseil autorisent, Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à déposer la demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi été Canada 2025.

Adoptée

9.2 BILAN MARCHÉ DE NOËL

Le directeur général et greffier-trésorier présente le bilan de l'activité du marché de Noël adressé aux membres du conseil par la coordonnatrice en loisirs, sports et culture.

9.3 RÉSOLUTION – ACHAT TABOURET ARÉNA

R. 2024-248

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury d'accorder à Chaise Dépôt la fourniture de dix (10) tabourets pour l'aréna au montant de 799.90 \$ plus les taxes applicables et les frais de livraison, le tout tel que décrit dans la soumission no. 4361.

Adoptée

9.4 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL ET DU DÉPOUILLEMENT DE NOËL

R. 2024-249

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Madame la conseillère Nellie Fleury que le conseil vote une motion de félicitations à toute l'équipe de bénévoles qui se sont impliqués activement à l'organisation du marché de Noël et du dépouillement de Noël pour la réussite des activités.

Adoptée

10. AIDE FINANCIÈRE ET APPUI AUX ORGANISMES

10.1 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2024-250

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code municipal.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention à l'organisme suivant :

Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean	100.00 \$
Centraide	100.00 \$
Panier de Noël	3 000.00 \$

Adoptée

11. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2024-251

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20 h 55

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ
Directeur général et greffier-trésorier